MODE D'EMPLOI
DU BULLETIN D'INSCRIPTION

- Compléter toutes les rubriques du bulletin d'inscription (écrire en majuscules d'imprimerie).
- Faire signer obligatoirement par l'autorité territoriale. Tout bulletin non signé entraînera le rejet de la demande d'inscription.
- Le bulletin doit être transmis à la structure organisatrice du stage : INET, INSET ou délégation régionale. Si vous ne la connaissez pas, indiquez le code stage sur l'offre en ligne : **www.cnfpt.fr**, vous y trouverez le détail des informations utiles.

Retrouvez les coordonnées des structures du CNFPT dans la rubrique **« les adresses du CNFPT »**.

Pour les stages régionaux et départementaux (respectivement repérés par les lettres R et D précédant les dates), priorité sera donnée aux agents issus de la région ou du département concerné.

La réception par le CNFPT de votre bulletin d'inscription ne vaut pas acceptation au stage. Après clôture de la période d'inscription, le conseiller formation responsable de l'action étudie l'ensemble des candidatures reçues, opère une sélection afin de constituer des groupes pédagogiquement cohérents et, à candidature équivalente, tient compte de l'ordre chronologique d'arrivée des bulletins au CNFPT.

ATTENTION

En cas de désistement, il est impératif de prévenir la structure organisatrice dans les meilleurs délais.

Le bulletin d'inscription en ligne sur www.cnfpt.fr

Pour chaque stage, vous pouvez télécharger le bulletin d'inscription, celui-ci sera en partie renseigné. Vous n'aurez plus qu'à compléter les autres rubriques et à le retourner auprès de la structure organisatrice.